

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-220
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : COMMANDE
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC

**OBJET : RAPPORT
2022 DE
L'AUTORITE
DELEGANTE SUR
LE SERVICE
PUBLIC DE
RESTAURATION
MUNICIPALE
SCOLAIRE ET
ALSH - PERIODE
2020/2021**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François
VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Préscillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 13
OCTOBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13 OCTOBRE 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU **28 OCT. 2022**

Procurations :

Bernard GRIMAUD Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Chantal BARTHES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 7 juin 2022 en Mairie de Castelnaudary, sous la Présidence de Mme Jacqueline RATABOUIL, afin d'étudier le compte rendu de la période septembre 2020 – août 2021 de la Délégation de Service Public de Restauration Scolaire et ALSH présenté par API RESTAURATION

Au vu du bilan d'activité 2020/2021 du concessionnaire (synthèse ci-après) reçu par mail le 10 février 2022, le service gestionnaire de la Ville a constaté que :

- Les tarifs de prix de vente des repas sont conformes au contrat de délégation de service public et aux ré indexations contractuelles (y/c le supplément de 0.20 € ht par repas

scolaire depuis le 1^{er} janvier 2021 lié à la multiplication des sites de restauration dans le cadre de la crise sanitaire).

- Le tableau de fréquentation du concessionnaire pour la période est de 74 125 repas livrés, le pointage de la Ville étant de 74 105 repas consommés (+ 20 repas).
- Le chiffre d'affaires constaté par le service gestionnaire de la Ville s'élève à 397 282 € HT et est inférieur à celui présenté par le Concessionnaire qui est de 405 179 € HT, soit une différence de 7 898 €.

A noter la fréquentation pointée par API sur la dernière période qui a diminuée de 344 repas et le chiffre d'affaires qui augmente de 14 289 €. (essentiellement lié aux 0.20 € supplémentaires pris en charge par la ville)

Le résultat augmente de 2 690 €.

Le coût global d'un repas pour le délégataire augmente de 0.13 € par rapport à la période précédente, sans incidence sur le coût contractuel des repas pour la Ville.

A noter la prise en compte des souhaits et précisions évoqués par la CCSPL des années précédentes, à savoir :

- La mise en place de la numérotation des pages du bilan,
- La suppression des copiés/collés identiques d'un rapport à l'autre,
- La différenciation entre producteurs et fournisseurs lambda.
- La description précise des actions menées en partenariat avec la Ville.

S'agissant des données non financières présentées dans ce rapport, aucun autre commentaire particulier n'est à noter.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire API Restauration.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire API Restauration.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 20 octobre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le **27 OCT. 2022**

Par publication le **28 OCT. 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le **28 OCT. 2022**

ID : 011-211100763-20221020-DB2022220-DE

Synthèse des chiffres :

COMPTE DE RESULTAT (HT)	<i>Pour info 2017/2018</i>	2018/2019	2020/2021	Variation / N-1
Nombre de repas facturés	72 495	74 495	74 125	- 370 repas
<i>Chiffres service gestionnaire Ville</i>	<i>72 484</i>	<i>74 496</i>	<i>74 105</i>	
CHIFFRE AFFAIRES	371 651	390 890	405 179	+ 14 289 €
<i>Chiffres service gestionnaire Ville</i>	<i>373 325</i>	<i>389 527</i>	<i>397 282</i>	
Consommation denrées	-224 869	-234 255	-235 170	
Frais personnels	-122 308	-132 525	-141 141	
Entretien / outillage / Déplacements	-3 963	-4 046	-5 122	
Loyer	-4 000	-4 000	-4 000	
Analyses diverses	-624	-624	-624	
Linge	-1 573	-1 296	-1 344	
Fournitures/carburant	-906	-587	-1 005	
Téléphone	-835	-567	-723	
Frais bancaires / financiers	-267	-597	-771	
Divers / pertes & profits	-1 254	-649	-482	
Contribution foncière Entreprise	-2 056	-2 225	-2 388	
Animation	-1 050	-1 150	-1 150	
Frais de gestion	-6 400	-6 400	-6 600	
Amortissements	-951	0	0	
RESULTAT	594	1 969	4 659	+ 2 690 €
<i>Cout global repas/chiffres Ville</i>	<i>5.15 €</i>	<i>5.23 €</i>	<i>5.36 €</i>	